

Professionnels de santé



La loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 prévoit que pour respecter l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), qui a été fixé à 2,4 % pour l'année à venir, le secteur de la santé devra consentir un effort d'économie de 2,4 milliards d'euros. Les principales mesures d'économie seront centrées sur l'efficacité de l'offre de soins et la rationalisation des dépenses des soins de ville. La baisse des tarifs des biologistes et des radiologues, ainsi que l'optimisation du prix des médicaments génériques et une plus juste prescription des dispositifs médicaux devraient y contribuer. En outre, le renforcement de la pertinence des prises en charge et une économie sur la politique des achats et des produits de santé devront également être consentis du côté des établissements de santé. L'Ondam, dont le montant sera fixé à 179,2 milliards d'euros en 2014, compte s'appuyer sur la stratégie nationale de santé, fondée sur le déploiement des soins de premier recours.

[Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014](#)

© 2013 Les Echos Publishing